

Indicateur n°2 : Montant des dépenses de santé par habitant

Dépenses de santé par habitant

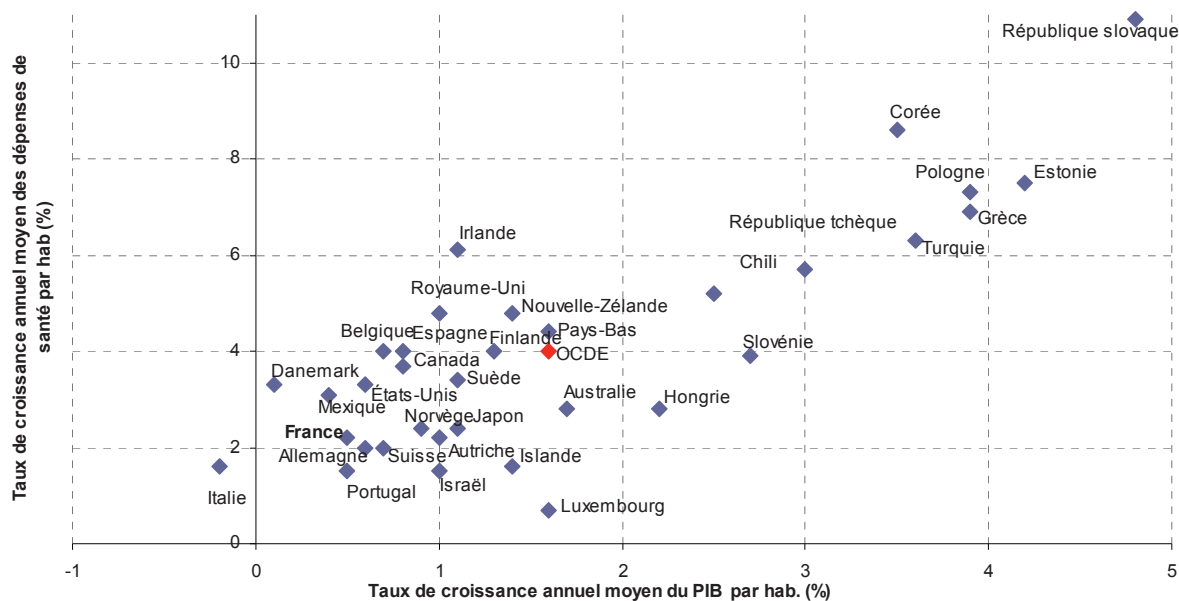
	2 000	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
CSBM (en millions d'euros)	114 574	148 116	153 748	160 352	165 710	171 149	175 382	180 037
Population moyenne (en millions)	60,7	63,0	63,4	63,8	64,1	64,5	64,8	65,2
CSBM par habitant (en euros)	1 887	2 353	2 425	2 514	2 584	2 654	2 705	2 762
Soins hospitaliers	891	1088	1121	1155	1188	1228	1256	1282
Soins ambulatoires	472	594	612	639	656	672	680	701
Transport de malades	31	45	48	51	53	56	58	60
Médicaments	395	487	497	513	521	529	532	532
Autres biens médicaux	98	139	147	157	166	170	179	187

Sources : DREES, comptes de la santé ; INSEE.

En 2011, les dépenses de santé s'élèvent à 2 762 euros par habitant en rapportant la consommation de soins et de biens médicaux des comptes nationaux de la santé de la DREES à la population moyenne pour la France entière estimée par l'INSEE. Les soins hospitaliers constituent le premier poste de dépenses (46% du total), suivis des soins ambulatoires (25%) et des dépenses de médicaments (19%). Les dépenses par habitant progressent de 2,1% en 2011, confirmant ainsi le ralentissement du taux de croissance observé en 2010 (1,9%), après une croissance annuelle moyenne de 3% sur la période 2005-2009.

A moyen terme, il s'avère que l'activité économique constitue un des principaux déterminants de l'évolution de la demande de soins, comme cela est confirmé par les données internationales publiées par l'OCDE, qui montrent un lien fort entre la croissance des dépenses de santé par habitant (en termes réels, c'est-à-dire hors inflation) et la croissance du PIB par tête (*cf.* graphique *infra*).

Taux de croissance moyen des dépenses de santé et du PIB, par habitant, en termes réels, sur la période 2000-2009 (ou année la plus proche)



Source : OCDE, Panorama de la santé 2010

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 2 :

Les dépenses de santé par habitant sont calculées à partir des Comptes nationaux de la santé, publiés chaque année par la DREES, à partir de l'agrégat appelé consommation de soins et de biens médicaux (CSBM), qui représentait 180 milliards d'euros en 2011.

La CSBM, agrégat central des Comptes de la santé, représente la valeur totale des soins, des biens et services médicaux consommés sur le territoire national (y compris dans les DOM) par les assurés sociaux français et les personnes prises en charge au titre de l'Aide médicale d'État (AME) ou pour des soins urgents, pour la satisfaction de leurs besoins de santé individuels et qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé ; les soins de longue durée aux personnes âgées ou handicapées en établissement et les services de soins à domicile (SSAD) en sont exclus.

La CSBM regroupe :

- les consommations de soins des hôpitaux publics et privés,
- les consommations de soins de ville,
- les consommations de transports de malades,
- les consommations de médicaments et autres biens médicaux (optique, prothèses, véhicules pour handicapés physiques – VHP –, petits matériels et pansements).

La CSBM est divisée par le nombre de personnes résidant en France (métropole et DOM) afin d'évaluer la dépense de santé par habitant. C'est la population moyenne résidant en France durant chaque année, estimée par l'INSEE, qui est utilisée dans le calcul de cet indicateur.

Les Comptes nationaux élaborés par l'Insee font l'objet d'un changement de base périodique, afin de corriger des erreurs éventuelles et d'intégrer les sources d'information les plus récentes. Cette révision porte sur les concepts et sur l'évaluation des séries ; elle a conduit à une légère baisse du niveau du PIB en base 2005. Il en va de même pour les Comptes de la santé, qui sont un compte satellite des Comptes nationaux. A l'occasion de la publication de cette nouvelle base dite « base 2005 », le contour et l'évaluation des principaux agrégats des comptes de la santé ont été également revus.